

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 avril 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent QUÉNÉ, Maire, le 11 avril 2025.

Etaient présents : MM Vincent QUÉNÉ – Véronique TROTIN – Patrick RICHARD – Christophe SYNAEVE – Yvon BIHAN-POUDEC – Françoise BERTOT-DELAVOYE – Sophie TEMANS – Julie LEGLOAHEC – Alexia BETON

Etait absent excusé : Mr Benjamin FAUCHARD

Etait absent : Mr Pierre-Yves HOFFMANN

Approbation du dernier compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le dernier compte-rendu de séance en date du 18 février 2025.

Approbation du Compte de Gestion 2024

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Compte de Gestion constitue la réalisation des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif. Ce compte n'appelle ni observation, ni réserve de la part de Monsieur le Maire sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2024, dressé par le Trésorier des Andelys.

Approbation du Compte Administratif 2024

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2024, et l'avoir mis au vote, approuve à l'unanimité ce compte qui présente un excédent de fonctionnement de 245 890.87 € et un déficit d'investissement de 24 178.62 €.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 d'un montant de 245 890.387 € comme suit :

Une partie à l'article 1068 « Affectation en réserves » en recettes d'investissement du Budget Primitif 2025, soit la somme de 13 770.62 € et le restant à l'article 002 « Report de fonctionnement » en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2025, soit la somme de 232 120.25 €.

Vote des taxes d'imposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taxes et vote les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- | | |
|----------------------------|----------|
| - Taxe foncière (bâti) | 34.22 % |
| - Taxe foncière (non bâti) | 50.70 % |
| - Taxe d'habitation (TH) | 15.21 %. |

Vote du Budget Primitif 2025

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2025.

En section de fonctionnement, ce budget est arrêté à la somme de 521 923.00 € tant en dépenses qu'en recettes.

En section d'investissement à 135 082.00 € tant en dépenses qu'en recettes.

Fongibilité des crédits en M57

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sous réserve d'informer le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Remboursement de frais

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la réserve incendie enterrée de 30 m³ située Sente à Loup au Mesnil a été remplie en eau par le biais du compteur d'eau de Monsieur DELAPORTE Vincent, administré, se trouvant à proximité de la réserve. Aussi, il précise qu'il convient de lui rembourser la consommation de 30 m³ d'eau et propose de lui verser la somme de 120.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord pour rembourser à Monsieur DELAPORTE Vincent la somme de 120.00 € par mandat administratif.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les conseillers que le repas des seniors aura lieu le 17 mai 2025 et les invite à y participer.

Une réflexion est à venir pour installer un local technique de stockage à l'arrière de l'école.

Monsieur Christophe SYNAEVE fait un point sur la dernière réunion du SIAEPAP.

Madame Julie LEGLOAHEC informe les conseillers qu'il y a eu du monde pour le ramassage des déchets sur la commune notamment plus de personnes des HOGUES.

Madame Véronique TROTIN demande pour que les documents de la copropriété des Hauts Boisés soient stockés dans la nouvelle armoire sécurisée.